



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

PROGRAMME FORMATION SST ***Sauveteur Secouriste du Travail***

Durée : 2 jours / 14 heures

Lieu : MAGNIS FORMATION Lyon 3e / Intra-Entreprise sur site

Objectifs :

- Être capable d'intervenir de façon adaptée face à une situation d'accident du travail
- Alerter ou faire alerter en fonction de l'organisation des secours, dans l'entreprise
- Être capable d'examiner une victime afin de déceler une urgence vitale
- Être capable de secourir la ou les victime(s) de manière appropriée
- Mettre en application ses compétences de Sauveteur Secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels au sein de son entreprise
- Pouvoir informer les personnes désignées dans le plan d'organisation de la prévention de l'entreprise de la ou des situation(s) dangereuse(s) repérée(s)

Public visé :

- Tout salarié dont la fonction ou le poste de travail nécessite la connaissance des gestes de premier secours.

Pré-requis :

- Être âgé de 18 ans minimum.

Nombre de stagiaires par session :

- ***4 stagiaires minimum et 12 stagiaires maximum par session.***
- Pour une session de moins de 4 stagiaires, celle-ci sera annulée et reportée jusqu'à obtenir le nombre légal de 4 stagiaires minimum par session de formation.

Déroulement de la formation :

- Apports théoriques : Powerpoint et vidéos
- Exercices pratiques
- Utilisation de mannequins, défibrillateurs

Points abordés :

- Réglementation



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
*(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)*

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

- Prévention
- Protection
- Exécution

Contenu de la formation :

➤ **Le sauveteur secouriste du travail au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise**

- Connaître la réglementation en matière de formation et d'intervention.
- Connaître les principes de bases de la protection et de la prévention.
- Définir les actions de prévention ou de protection pour la suppression des risques.
- Organisation des secours dans l'entreprise et mise en œuvre des secours publics.

Cas particulier : la sirène d'alerte à la population en cas de risques industriels majeurs.

- Savoir rendre compte sur les dangers identifiés et sur les actions mises en œuvre, à son responsable hiérarchique et/ou aux personnes chargées de la prévention dans l'entreprise.

➤ **Le sauveteur secouriste face à une situation d'accident du travail**

- Sauveteur secouriste du travail : connaître son rôle et savoir situer le cadre juridique d'une intervention.
- Savoir identifier, sans s'exposer soi-même, les dangers persistants éventuels qui menacent la victime de l'accident :
 - Risques mécaniques, de chute, d'écrasement
 - Risques électriques
 - Risques d'incendie, explosion
 - Risques liés aux atmosphères irrespirables
- Examiner la victime et être capable de déceler une urgence vitale. Est-ce que la victime : Saigne abondamment ? S'étouffe ? Répond aux questions et se plaint ? Respire ?
- Connaître les moyens d'alerte, les numéros d'urgence et le message d'alerte.



Magnis Formation
12 place Bir Hakeim
69003 Lyon

Tél. : 04 82 53 58 94
Fax : 09 72 14 73 95

info@magnis-formation.fr
www.magnis-formation.fr

Numéro de Déclaration :
82 69 13786 69
(cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'état)

Code NAF :
8559A

SIRET :
809 511 793 00022

TVA intra-com :
FR 32809511793

- Secourir : le sauveteur-secouriste du travail doit être capable d'effectuer l'action appropriée à l'état de la victime.

Savoir :

- o Protéger – Prévenir
- o Examiner
- o Alerter – Informer
- o Secourir

Encadrement de la formation :

La formation est dispensée par un formateur SST rattaché à un organisme de formation habilité pour la formation initiale de SST.

Modalités d'évaluation des acquis :

Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS en vue de la délivrance du certificat SST.

Documents remis en fin de formation :

- Délivrance d'une attestation de fin de formation
- Délivrance du certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) valable 24 mois